

**Quatrième Sommet des Amériques
Projet de Déclaration de Mar del Plata
Mar del Plata, 4 et 5 novembre 2005**

Créer des emplois pour affronter la pauvreté et renforcer la gouvernance démocratique

1. Nous, chefs d'État et de gouvernement des Amériques démocratiquement élus, réunis à Mar del Plata à l'occasion de notre Quatrième Sommet, réaffirmons notre engagement à combattre la pauvreté, l'inégalité, la faim et l'exclusion sociale pour améliorer les conditions de vie de nos peuples et renforcer la gouvernance démocratique dans les Amériques. Nous octroyons au travail décent une place centrale dans l'agenda continental, en le reliant à la dignité humaine, aux droits de la personne, aux principes de liberté, de justice, de sécurité, d'égalité, de protection sociale et de non-discrimination. En reconnaissant le rôle fondamental du travail dans la promotion de la croissance économique, l'encouragement de l'investissement, l'activité d'entreprise et son importante contribution à la promotion du développement humain, nous décidons d'approuver le Plan d'action ci-annexé, en mettant en œuvre nos efforts pour le mettre à exécution.

2. Compte tenu de la Déclaration de l'OIT sur les principes et droits fondamentaux du travail et de l'engagement en faveur de la promotion, du renforcement et de la défense de la démocratie que nous avons adopté dans la Charte de l'OEA et dans la Charte démocratique interaméricaine, nous impulserons le bien-être social, une distribution plus équitable des bienfaits de la croissance économique, l'augmentation des niveaux de vie du Continent américain, l'élimination de la faim et l'amélioration de la sécurité alimentaire, la création de nouvelles perspectives d'emploi et l'esprit d'entreprise.

3. Nous réaffirmons notre ferme volonté de maintenir l'appui aux mandats et engagements souscrits lors des Sommets des Amériques, du Sommet mondial sur le développement social, du Sommet mondial sur le développement durable, du Sommet du Millénaire, du Sommet mondial de 2005 des Nations Unies et de la Conférence mondiale sur le financement du développement en tant que condition fondamentale du développement durable de nos pays.

Croissance et emploi

4. (En dépit des efforts consentis par les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ainsi que des résultats fructueux de la mise en pratique de politiques économiques et fiscales responsables, plus de 96 millions de personnes vivent encore avec moins d'un dollar par jour.) Nous nous engageons à ne ménager aucun effort pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier de réduire de 50 % d'ici à 2015 le nombre de personnes vivant en situation de pauvreté extrême.

5. Nous reconnaissons que la croissance économique est une condition essentielle, indispensable et nécessaire mais non suffisante pour aborder les taux de chômage élevés et le développement de l'économie informelle. (Récemment, de nombreux pays du Continent américain ont connu des périodes de forte croissance assortie de faibles taux de création d'emplois, qui ont exacerbé la forte concentration des revenus et provoqué une augmentation notable des taux de pauvreté et d'indigence).

(6. *Nous pensons que, en grande mesure, les démocraties, pour assurer leur continuité, doivent être davantage capables de créer des emplois productifs et de qualité.*) Nous nous engageons à améliorer la santé et l'éducation de nos populations, à leur fournir une plus grande formation et une information accrue, de manière à créer des emplois plus nombreux et meilleurs pour renforcer la démocratie.

7. *Nous reconnaissons que les problèmes liés à l'inégalité et à la pauvreté ne peuvent être résolus seulement par des politiques sociales d'assistance. Nous nous engageons à élaborer des politiques nationales de protection sociale et des programmes spécifiques pour relever les défis liés à l'inégalité et à la pauvreté. Bien que les plans et les programmes d'assistance constituent souvent une ressource temporaire nécessaire de nos politiques sociales, nous nous engageons à consolider des sociétés qui offrent des chances à tous. Pour parvenir à ces objectifs, nous devons chercher à établir des politiques prudentes de long terme pour donner à notre population un accès accru à l'éducation, à la santé et aux marchés du travail et du crédit.*

8. La capacité des gouvernements démocratiques à répondre aux exigences légitimes de création d'emplois de la société est conditionnée par les mesures protectionnistes qui limitent les échanges commerciaux, notamment dans le secteur agricole, le poids excessif de l'endettement externe, les flux d'investissement étranger insuffisants, le modèle actuel de l'architecture financière internationale et le rôle des organismes multilatéraux de crédit.

9. Nous maintenons notre engagement envers le Cycle de Doha pour le développement de l'OMC afin d'obtenir un meilleur accès aux marchés pour nos exportations, l'élimination des subventions d'exportation de produits agricoles sous toutes leurs formes et une réduction substantielle, aux fins d'élimination, des mesures d'assistance interne à la production agricole. Nous demeurons engagés à réaliser un progrès notable dans les négociations afin d'étendre notre commerce, notre croissance potentielle et les perspectives de créer des emplois plus nombreux, de meilleure qualité et mieux rémunérés.

Le travail pour confronter la pauvreté

10. *L'aspiration d'être titulaire d'un emploi décent et d'avoir des perspectives d'emploi est l'exigence principale et la plus commune aux démocraties américaines. Pour combattre la pauvreté et l'exclusion sociale, nos sociétés ont la lourde tâche de promouvoir des politiques liées à la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité, lesquels constituent des facteurs essentiels de cohésion sociale, de prospérité et de gouvernance démocratique.*

11. *Nous nous engageons à mettre en œuvre des politiques actives qui génèrent des emplois décents et visent à créer les conditions propices à des emplois de qualité. Dans le contexte d'un nouveau paradigme qui dotera les politiques économiques et la mondialisation d'un fort contenu moral et humain et placera l'individu au centre du travail, de l'entreprise et de l'économie, nous faciliterons la convergence des diverses dimensions qui constituent un bon emploi : le respect des droits fondamentaux du travail ; l'emploi de qualité ; des niveaux adéquats de protection sociale et de sécurité de l'emploi ; enfin le droit à la représentation et à la participation par le dialogue social.*

12. Nous réaffirmons le respect des droits fondamentaux énoncés dans la Déclaration des principes fondamentaux du travail de l'OIT et nous engageons à renforcer l'exécution de ces lois. Nous élaborerons et mettrons en application des programmes qui contribuent au fonctionnement efficace et transparent des marchés du travail et qui préparent les travailleurs à saisir les occasions que présentent la croissance économique et les nouvelles technologies.

13. Nous réduirons considérablement la discrimination fondée sur le sexe et la race sur le lieu du travail, en encourageant l'égalité des chances afin de diminuer les écarts existant entre les hommes et les femmes dans le monde du travail, au moyen d'une approche intégrée qui incorpore la dignité des personnes et la perspective de la parité hommes-femmes et de la race dans les politiques d'emploi.

14. Nous nous engageons à protéger les enfants de l'exploitation économique et de la réalisation de tâches potentiellement dangereuses qui compromettent leur éducation ou sont néfastes à leur santé ou à leur développement physique. En outre, nous appliquerons des mesures immédiates et efficaces pour prévenir et éliminer le travail des enfants. Nous adapterons en priorité les lois nationales, les règles et les politiques aux normes de l'OIT. Nous nous efforcerons d'améliorer l'accès à l'éducation fondamentale de tous les enfants et la qualité de celle-ci, en reconnaissant que l'offre de chances d'éducation est un investissement dans l'avenir de nos économies.

15. Nous réaffirmons notre engagement de protéger les droits de tous les travailleurs, indépendamment de leur statut migratoire à l'égard des lois de chaque pays et conformément aux principes universels qui protègent la personne humaine. Nous soulignons l'importance fondamentale du principe d'égalité et de non-discrimination dans le travail, qui fait naître des obligations de protection envers les travailleurs en général. Le droit au procès équitable doit être reconnu à tout migrant, indépendamment de son statut migratoire.

16. Nous exhortons les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille dans les meilleurs délais. Nous appelons à une intensification de la coopération internationale pour la réduction des coûts des envois de fonds ; la création de programmes temporaires de nature bilatérale pour les travailleurs migrants afin de réduire leur exploitation et la migration illégale ; la lutte contre le trafic illicite de migrants et la traite des personnes et le retour digne, ordonné et sûr des migrants.

17. L'accroissement des perspectives d'emploi pour tous doit revêtir une importance particulière pour les groupes vulnérables, comme les populations autochtones, les minorités, les personnes handicapées, les jeunes et les personnes du troisième âge, ainsi que les inégalités devant l'emploi et les écarts de rémunération pour des raisons d'origine sociale, de race, de sexe, d'âge ou tout autre type de discrimination.

18. Nous nous engageons à mettre en œuvre des politiques orientées vers la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs formels et informels, le paiement et le non-paiement, sans distinction fondée sur le sexe, la race, la religion, l'obédience politique ou la condition socioéconomique.

19. Nous reconnaissons l'apport positif des systèmes de protection contre le chômage pour pallier les difficultés économiques des individus et limiter la nécessité pour les travailleurs de recourir à l'économie informelle. Nous étudierons les formes de protection contre le chômage les plus appropriées pour nos économies respectives et dont le but sera la réinsertion professionnelle.

20. Nous jugeons essentiel de renforcer le dialogue social aux niveaux local, national, régional et continental en tant qu'outil important pour la participation de la société à l'établissement d'un processus de développement qui comporte l'inclusion et la justice sociale, pour l'élaboration de stratégies visant la consolidation de la vie démocratique dans le cadre productif et en tant que facteur essentiel pour le maintien de relations de travail harmonieuses. Nous consoliderons également la collaboration avec la société civile et d'autres interlocuteurs du secteur privé, en incluant les propriétaires de micro entreprises et de petites et moyennes entreprises pour qu'ils interviennent solidairement dans le débat et le processus d'établissement de stratégies visant la

création d'emplois.

Formation de la force de travail

21. Nous reconnaissons le rôle essentiel de la formation qui permettra à nos travailleurs de tirer profit pleinement de l'apparition de nouvelles perspectives d'emploi. L'amélioration de la qualité de l'éducation est un axe central pour le renforcement de nos démocraties et pour doter les travailleurs des instruments et des connaissances que réclame le marché du travail. Ceci nécessite l'accès à une éducation fondamentale de qualité en tant que point de départ des connaissances qui accompagnent les individus durant toute leur vie professionnelle.

22. Nous reconnaissons l'importance de disposer de systèmes d'éducation et de formation professionnelle efficaces et de qualité qui permettent de bâtir des sociétés dotées d'un niveau d'éducation plus élevé et d'une formation professionnelle efficace. Dans ce but, qui consiste à intégrer ces systèmes s'articulant autour des politiques économiques, éducatives et d'emploi, nous encouragerons une augmentation des investissements dans la formation professionnelle et l'apprentissage, tant dans le secteur public que le secteur privé, afin d'impulser la productivité des entreprises et l'aptitude des personnes à être employées.

23. Nous veillerons à ce que l'éducation publique primaire crée des occasions pour que tous les enfants puissent poursuivre avec succès leur éducation aux niveaux secondaire et supérieur. Nous reconnaissons l'importance de faciliter l'intégration au marché du travail et l'emploi des jeunes, en élargissant la couverture et en améliorant la qualité des services d'information et d'orientation professionnelle.

Les micro entreprises et les petites et moyennes entreprises en tant que moteur de croissance de l'emploi

24. Les micro entreprises et les petites et moyennes entreprises constituent une force stratégique pour créer davantage d'emplois, une structure productive et professionnelle plus équilibrée, ainsi qu'un développement économique non exclusif et durable. Nous reconnaissons l'importance de mettre en place des politiques explicites de promotion de ces entreprises pour améliorer la compétitivité et élargir la base des entreprises formelles.

25. Nous impulserons des politiques industrielles et de compétitivité qui renforcent les marchés, évitent les pratiques commerciales déloyales, développent des réseaux productifs dont l'élargissement, la densification et la compétitivité accrue contribueront à l'augmentation de l'investissement privé et de l'emploi. Nous mettrons en œuvre des programmes spéciaux pour les micro entreprises et les petites et moyennes entreprises de sorte qu'elles bénéficient de services de formation, d'apprentissage et d'assistance technique, de micro crédit, de médiation professionnelle et de transfert de technologie avec une emphase sur la productivité, la qualité et l'innovation. Ces programmes devraient favoriser le développement des capacités des entreprises et des compétences techniques, l'intégration et l'harmonisation des systèmes de formation, la qualification des entreprises pour obtenir du crédit, l'accès aux marchés financiers, l'exploitation des technologies de l'information et de la communication, la simplification des procédures administratives et la participation aux marchés compétitifs internes et au commerce international.

Cadre nécessaire pour la création du travail décent

26. Nous nous engageons à bâtir un cadre institutionnel solide pour la création d'emplois, et dans ce sens, nous établirons :

a) un cadre juridique transparent qui fournisse une sécurité juridique, des institutions judiciaires indépendantes, impartiales et accessibles ; des actions efficaces de lutte contre la corruption et la criminalité organisée.

b) un cadre macroéconomique caractérisé par des politiques économiques rationnelles, des finances publiques solides, une administration fiscale transparente et des politiques monétaires concentrées sur la stabilité des prix et le plein emploi.

c) un cadre régissant le travail efficace, respectueux des droits du travail fondamentaux énoncés dans la Déclaration des principes fondamentaux du travail de l'OIT.

e) des lois solides sur l'environnement qui garantissent la croissance économique et l'emploi.

f) des services énergétiques efficaces, finançables et responsables selon un point de vue écologique.

Renforcement de la gouvernance démocratique

27. Nous encouragerons la prospérité économique tout en préservant la communauté démocratique des États engagés en faveur de la paix et du traitement des menaces, préoccupations et autres défis qui se posent à la sécurité au vingt et unième siècle. *Nous reconnaissons que le renforcement de la coopération entre nos États, dans le cadre de la Déclaration sur la sécurité dans les Amériques, contribue à la consolidation de la paix et de la sécurité dans le Continent américain. Le renforcement de la coopération entre nos États dans le cadre de la lutte contre les menaces du terrorisme, de la prolifération des armes de destruction massive, de la traite des personnes, du trafic de stupéfiants, de la criminalité transnationale organisée, du blanchiment d'avoirs, du trafic illicite d'armes et des relations entre ces délits, est indispensable à la sécurité.*

28. Nous reconnaissons que la légitimité des institutions démocratiques découle d'une promesse implicite consistant à contribuer à ce que tous les citoyens puissent atteindre leur potentiel au sein de la société et contribuer au bien commun, sur la base de notre engagement en faveur de la Charte démocratique interaméricaine par lequel nous réaffirmons notre ferme décision de renforcer l'exercice effectif de la démocratie représentative. Nous encouragerons, sur la base de l'État de droit, une meilleure formation et participation de la citoyenneté et le développement des communautés locales, afin que les bienfaits de la démocratie soient partagés par toute la société. Dans ce sens, la création d'emplois décents sera fondamentale pour garantir une meilleure qualité de vie aux citoyens ainsi que le développement politique, économique et social du Continent américain.

29. Nous reconnaissons que la promotion et la protection universelle des droits de la personne, y compris les droits économiques, sociaux et culturels, en vertu des principes d'universalité, d'indivisibilité et d'interdépendance, ainsi que le respect des normes et principes du droit humanitaire, sont essentielles pour le fonctionnement des sociétés démocratiques, et en soulignant l'importance du respect de l'État de droit, l'accès équitable et effectif à la justice et la participation de tous les secteurs de la société au processus décisionnel public.

30. Nous épaulerons la tâche de l'OEA dans le cadre de l'établissement de la Charte sociale des Amériques, dont les principes et les objectifs politiques seront orientés vers la formulation d'actions basées sur les droits économiques, sociaux et culturels dans le Continent américain, sur la base de la justice, de l'universalité, de la solidarité et de la responsabilité partagée de tous pour bâtir des sociétés plus équitables et moins exclusives. Dans cet esprit, nous recommandons de renforcer toutes les mesures nécessaires pour achever prochainement la Charte sociale des Amériques aux fins d'adoption par l'Organisation des États Américains.

31. Nous réaffirmons notre engagement d'achever avec succès les négociations pour la Déclaration américaine des droits des peuples autochtones.

32. La lutte contre la corruption est l'un des piliers du renforcement de la démocratie et est une condition nécessaire à la croissance économique. C'est pour cette raison que nous décidons de renforcer et d'accélérer les cycles d'évaluation du mécanisme de suivi de la mise en oeuvre de la Convention interaméricaine contre la corruption, pour satisfaire les exigences de nos citoyens. Nous réaffirmons la nécessité de renforcer le rôle de surveillance des législateurs et d'encourager les échanges interparlementaires visant à mettre au point des stratégies nationales et internationales contre la corruption.

33. Les actions nationales entreprises pour créer des emplois décents et de qualité doivent être épaulées par la coopération et la solidarité internationale. Dans ce contexte, nous renforcerons les mécanismes de coopération continentale et les institutions financières internationales, nous encouragerons une participation accrue de l'OEA et d'autres institutions multilatérales et nous chercherons à employer entièrement et efficacement les institutions et les instruments pour encourager le développement. Nous encourageons également la mise en place de mécanismes financiers novateurs par les institutions compétentes afin de promouvoir l'égalité interne et la parité entre les pays du Continent.

34. Munis de cette Déclaration et de ce Plan d'action, nous, chefs d'État et de gouvernement du Continent américain, réaffirmons l'importance essentielle que nous attribuons à la création d'emplois décents en tant qu'activité qui structure la vie des hommes, des femmes, des enfants et des jeunes, en tant qu'espace d'échange social, comme moyen de participation aux réalisations de la société et, fondamentalement, pour promouvoir la dignité humaine, objectif primordial de notre action gouvernementale pour les Amériques.